

Nouveautés dans le déroulement des séances publiques

Le 18 novembre 2025 – À l’approche de la première séance municipale sous la gouverne du maire Jean-François Aubin, la Ville de Trois-Rivières annonce des ajustements à la façon dont se déroulent les rencontres publiques du mardi soir.

1. Nouvelle période de questions en début de séance

Une période de 30 minutes sera désormais consacrée aux questions liées à l’ordre du jour. La période de questions en fin de séance demeure, mais elle sera réservée aux citoyennes et citoyens qui souhaitent s’adresser au conseil municipal sur tout autre sujet.

2. Suppression de la limite de temps pour les interventions

Le temps d’intervention maximal de trois minutes est retiré. Les citoyennes et citoyens pourront s’exprimer devant leur conseil sans être interrompus par une contrainte de durée.

3. Réponses et présentations par les élues et élus

Les questions seront répondues et les points de l’ordre du jour présentés directement par le conseil municipal. Les élues et élus disposeront ainsi de davantage de temps de parole et réaffirmeront leur rôle décisionnel.

Redonner le pouvoir aux élus

Dès mardi, la présence aux séances sera réduite à deux représentants de l’appareil municipal, soit la greffière et un membre de la direction générale. Ces deux personnes veilleront au bon déroulement administratif de la séance, tout en laissant au conseil la responsabilité première des échanges et des décisions.

« Il est temps de réaffirmer que les débats et les orientations relèvent avant tout du conseil municipal. En tant qu’élues et élus, c’est notre responsabilité de répondre directement aux questions du public et d’assumer nos décisions », estime le maire Aubin.

Dans ce même esprit, des changements seront également apportés au déroulement des rencontres de travail du conseil, aussi appelées plénières. Désormais, les réponses et présentations de l'administration municipale se tiendront à huis clos, dans un cadre propice aux échanges techniques et à la préparation des dossiers. Les journalistes, pour leur part, seront invités à assister à la portion des rencontres consacrée aux discussions entre élues et élus, afin de mieux refléter le rôle décisionnel du conseil municipal.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique